

Département de la Mayenne
Commune de Bazougers

Date de convocation :
25/01/2025

Nombre de conseillers :

Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

Séance du 4 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre février, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe	M. LHUILLIER Pascal	Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2 ^{ème} adjoint	Mme DEPRES Magalie	Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3 ^{ème} adjointe	M. DOUILLET Bertrand	Conseiller municipal
Mme DAUPHIN Maryline	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
	Conseiller municipal		Conseiller municipal
	Conseiller municipal	M. PANNETIER Emmanuel	Conseiller municipal
M. MAHIER Jérôme	Conseiller municipal		Conseiller municipal

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. HEVIN Alain, M. JEANNIN Jean-Luc, M. LE GROS Mickaël

Était absent : M. HERAULT Jimmy

A été élu secrétaire de séance : M. LHUILLIER Pascal

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 janvier 2025
2. Présentation d'un dispositif de téléalerte
3. Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez :
 - a. Renouvellement du groupement de commande enrobés 2025-2028
 - b. Renouvellement du groupement de commande pour les assurances
4. Territoire d'Énergie Mayenne : révision des statuts
5. Ouverture de crédits 2025
6. Travaux d'aménagement de la rue de Forcé : demande de subvention DETR/DSIL, Amende de police et Conseil Départemental
7. Redevance occupation du domaine public : année 2025
8. Dispositif solidarité Mayotte
9. Questions diverses

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 7 janvier 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 7 janvier 2025 peut être approuvé.

Le Conseil Municipal après délibération,
DECIDE : d'approuver le compte rendu du 7 janvier 2025
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Présentation d'un dispositif de téléalerte

Monsieur Clément Gosselin, de l'entreprise CII télécom intervient pour présenter un dispositif de téléalerte.

DCM 2025-003 : Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : Renouvellement du groupement de commande enrobés 2025-2028

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour le renouvellement du groupement de commande pour le marché enrobés. Le contrat sera conclu de 2025 à 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de participer au groupement de commande pour le marché d'enrobés avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez 2025-2028,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, le marché et ses avenants éventuels.

DCM 2025-004 : Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : Renouvellement du groupement de commande pour les assurances

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Bazougers avait adhéré au groupement de commandes 2022-2025 pour les assurances.

Le marché arrive à échéance au 31 décembre 2025.

La Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez va de nouveau procéder à un avis d'appel public à la concurrence pour réaliser un marché d'audit et d'assistance pour la préparation et la passation des marchés publics d'assurance.

Le groupement sera mis en place pour le 1er janvier 2026, pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour le renouvellement du groupement de commandes des assurances.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes au présent dossier.

DCM 2025-005 : Territoire d’Energie Mayenne : révision des statuts

Monsieur le Maire expose que :

Le syndicat d’énergie Territoire d’énergie Mayenne (TEM) a procédé à l’actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu’ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Conformément à l’article L5211-20 du Code Général des collectivités territoriales applicable par renvoi de l’article L5711-1 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l’intégralité de ses membres, dont la ville de Bazougers.

Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 10 décembre 2024, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisés, ont été notifiés à notre attention le 23 décembre 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer un avis favorable sur cette procédure de révision et d’accepter les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d’énergie Mayenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- Emet un avis favorable sur la procédure de révision et accepte les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d’énergie Mayenne.

DCM 2025-006 : Ouverture de crédits sur le budget principal 2025

Monsieur le Maire expose,

Vu la dépense engagée :

Type de dépense	Fournisseurs	Montant	Compte d’imputation
Matériel informatique	Bureau Vallée	288.87 €	2183/1004

Vu l’urgence de pouvoir régler cette facture,

Monsieur le Maire informe qu’il y a lieu de procéder à une ouverture de crédit avant le vote du Budget Primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- Accepte de procéder à une ouverture de crédit au compte désigné ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM 2025-007 : Requalification et sécurisation de la RD 130 : demande de subvention DETR/DSIL

Monsieur le Maire expose le projet de requalification et de sécurisation de la RD 130.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ Adopte l'opération qui s'élève à 402 000.00 € HT, soit 482 400.00 € TTC, suivant les estimations ;
- ✓ Sollicite une aide financière au titre de la D.E.T.R. d'un montant de 60 000.00 € et/ou DSIL d'un montant de 201 000.00 € ;
- ✓ Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Estimation sommaire

DEPENSES

✓ Estimation 402 000.00 € HT
Total des dépenses 482 400.00 € TTC

RECETTES

✓ Subvention au titre de la DETR 2025 (200 000 € HT x 30 %)	60 000.00 €
✓ Subvention au titre de la DSIL 2025 (402 000 € HT x 50 %)	201 000.00 €
✓ Subvention au titre des amendes de police (80 000 € HT x 25 %)	20 000.00 €
✓ FCTVA (16,404 %)	65 944.08 €
✓ Autofinancement	135 455.92 €
Total recettes	482 400.00 €

- ✓ Indique la période de réalisation de cette opération à 2025 ;
- ✓ Autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet

DCM 2025-008 : Requalification et sécurisation de la RD 130 : demande de subvention Amende de police

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons la possibilité d'obtenir une subvention au titre des amendes de police dans le cadre de la requalification et sécurisation de la RD 130.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte l'opération qui s'élève à 402 000.00 € HT, soit 482 400.00 € TTC, suivants devis,
- Sollicite une aide financière au titre de l'amende de police d'un montant de 20 000 €,
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Estimation sommaire

DEPENSES

✓ Estimation 402 000.00 € HT
Total des dépenses 482 400.00 € TTC

RECETTES

✓ Subvention au titre des amendes de police 2025 (80 000.00 € HT x 25 %)	20 000.00 €
✓ Subvention au titre de la DETR ou DSIL 2025 (200 000 € HT x 30 %)	60 000.00 €
✓ FCTVA (16,404 %)	65 944.08 €
✓ Autofinancement	336 455.92 €

Total recettes 482 400.00 €

- ✓ Indique la période de réalisation de cette opération à 2025,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

DCM 2025-009 : Création d'une liaison cyclo-piétonne sur la RD 130 : demande de subvention DETR/DSIL

Monsieur le Maire expose le projet de création d'une liaison cyclo-piétonne sur la RD 130.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ Adopte l'opération qui s'élève à 54 600 € HT, soit 65 520 € TTC, suivant les estimations ;
- ✓ Sollicite une aide financière au titre de la D.E.T.R. ou DSIL d'un montant de 21 840.00 € ;
- ✓ Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Estimation sommaire

DEPENSES

- ✓ Estimation 54 600.00 € HT

Total des dépenses 65 520.00 € TTC

RECETTES

- ✓ Subvention au titre de la DETR ou DSIL 2025 (54 600 € HT x 40 %) 21 840.00 €
- ✓ Subvention au titre de l'aide aménagement cyclable du Conseil Départemental (54 600 € HT x 25 %) 13 650.00 €
- ✓ FCTVA (16,404 %) 8 956.58 €
- ✓ Autofinancement 21 073.42 €

Total recettes 65 520.00 €

- ✓ Indique la période de réalisation de cette opération à 2025 ;
- ✓ Autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet

DCM 2025-010 : Création d'une liaison cyclo-piétonne sur la RD 130 : demande de subvention aide aux aménagements cyclables auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous pouvons prétendre à une aide pour les aménagements cyclables dans le cadre des travaux de création de liaison cyclo-piétonne de la RD 130.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte l'opération qui s'élève à 54 600 € HT, soit 65 520 € TTC suivants devis,
- Sollicite une aide financière au titre du Conseil Départemental dans le cadre des aménagements cyclables,
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Estimation sommaire

DEPENSES

✓ Estimation	54 600.00 € HT	
Total des dépenses	65 520.00 € TTC

RECETTES

✓ Subvention au titre de l'aide des aménagements cyclables (54 600 € HT x 25 %)	13 650.00 €
✓ Etat DETR/DSIL (54 600 € HT x 40 %)	21 840.00 €
✓ FCTVA (16,404 %)	8 956.58 €
✓ Autofinancement		21 073.42 €
Total recettes		65 520.00 €

- Indique la période de réalisation de cette opération à 2025,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

DCM 2025-011 : Redevance occupation du domaine public : année 2025

Vu l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques,

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

- 1- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2025, selon le barème suivant :
 - pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : 48.65 €
 - pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : 64.87 €
 - pour les autres installations, par m² au sol : 32.44 €.
- 2- que ce montant soit revalorisé automatiquement au 1er janvier de chaque année, par « application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général

relatif aux travaux publics »

Il est proposé au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité, charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et la Trésorière, chacun en ce qui le concerne.

Monsieur le Maire fait part des montants :

- Artères aériennes : 64.87 € par km x 30,468 km = 1 976.46 €
- Artères en sous-sol : 48.65 € par km x 12,017 km = 584.63 €
- Emprise au sol : 32.44 € par m² x 1.50 m² = 48.66 €

Montant total 2025 = 2 609.75 € arrondi à 2 609 €

Dispositif solidarité Mayotte

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Après échanges, les élus décident de ne pas apporter d'aide financière. En effet, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez apporte déjà un don au nom des communes du territoire.

Commission vie locale et environnement :

Madame Pelmoine fait le compte rendu :

- La commission travaille actuellement sur l'élaboration d'un règlement sur les attributions des subventions versées aux associations communales.

Commission infrastructures :

Monsieur Brécin fait le compte rendu :

- Les experts passeront le 12 février pour les sinistres liés à l'effraction de la salle des associations et à l'accident de voiture dans la boulangerie, pour la partie bâtie.
- L'entreprise Richard Phillippe va intervenir début février pour la pose de la PAC au centre de loisirs.
- Sur la rue de Bergault, l'entreprise Pigeon va réaliser l'enrobé de la voie douce et poser les bordures début février.

Commission affaires sociales :

Madame Léveillé fait le compte rendu

- Au restaurant scolaire, le 6 février 2025, un repas breton sera servi aux enfants.
- Pour rappel, le marché des producteurs aura lieu le 5 février 2025.

Prochain conseil fixé au mardi 11 mars 2025

La séance est levée à 22 h 00, le 4 février 2025.
Fait et délibéré le 4 février 2025.

Le Maire,
Jérôme Landelle



Séance du 4 février 2025
Délibérations prises du n° 2025-003 à 2025-011

Numéro de délibération	Objet de la délibération
2025-003	Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : Renouvellement du groupement de commande enrobés 2025-2028
2025-004	Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : Renouvellement du groupement de commande pour les assurances
2025-005	Territoire d’Energie Mayenne : révision des statuts
2025-006	Ouverture de crédits sur le budget principal 2025
2025-007	Requalification et sécurisation de la RD 130 : demande de subvention DETR/DSIL
2025-008	Requalification et sécurisation de la RD 130 : demande de subvention Amende de police
2025-009	Création d’une liaison cyclo-piétonne sur la RD 130 : demande de subvention DETR/DSIL
2025-010	Création d’une liaison cyclo-piétonne sur la RD 130 : demande de subvention aide aux aménagements cyclables auprès du Conseil Départemental
2025-011	Redevance occupation du domaine public : année 2025

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand		MAHIER Jérôme		DAUPHIN Maryline	
HEVIN Alain	<i>Absent excusé</i>	JEANNIN Jean-Luc	<i>Absent excusé</i>	HERAULT Jimmy	<i>Absent</i>
DEPRES Magalie		GUILMEAU Mickaël		LHUILIER Pascal	
PANNETIER Emmanuel		LE GROS Mickaël	<i>Absent excusé</i>		